



Fusionnons les grades !

...Ou prenons plutôt le parti d'en rire ?

Extrait du tract d'une organisation syndicale sur le GT du 24 février 2016 (garanti authentique):

*Nous avons déjà proposé dès 2014 une simplification majeure, que nous souhaiterions discuter pour 2017 : **le retour à trois grades de cadres A+ (Attaché principal (IP et IDIV CN), directeur (AFIPA et IDIV HC) et attaché/directeur HC (AFIP et AGFIP))** comme c'est le cas dans les autres administrations d'Etat et territoriales, simplification qui mettrait un terme à cette guerre de grades, donnerait une plus grande lisibilité pour les carrières, et qui favoriserait les passerelles inter-administrations (certains grades actuels DGFIP n'ont pas d'équivalence hors réseau, IP par exemple).*

Et surtout cette fusion des grades est rendue nécessaire dans le cadre du PPCR. Dans cette perspective la fusion des grades IP avec IDIV CN et d'AFIPA avec IDIV HC (au niveau indice 706) entérinerait ce qui est déjà aujourd'hui une réalité sur le terrain tant au niveau des aspects pécuniaires que des responsabilités. L'avantage restant très largement aux cadres issus des carrières courtes (IP) puisque, à court terme, ils bénéficient d'un avancement accéléré et, à plus long terme, ils seront donc les seuls à pouvoir accéder au troisième grade pendant leur carrière.(AFIP)

Il nous semble opportun de rappeler que les IDIV HC sont progressivement en voie d'extinction de part le taux de promotion qui se réduit de mouvement en mouvement (quotas, fusions de structures...) et le nombre de départ en retraite prévus à court terme.



Erreurs grossières...

« certains grades actuels DGFIP n'ont pas d'équivalence hors réseau, IP par exemple) »

Chapeau... Cette OS a réussi à se tromper sur le seul grade des cadres supérieurs de la DGFIP qui a justement une équivalence hors réseau puisque IP est exactement le même grade (d'un point de vue indiciaire s'entend) que IP des Douanes ou qu'attaché principal (même si le taux de sélection diverge).

Au regard de la DGAFFP, IP est donc le seul grade DGFIP reconnaissable, ce qui explique d'ailleurs que son alignement soit automatique à 1015 dans le cadre de PPCR.

« attaché/directeur HC (AFIP et AGFIP)) »

Parmi ses affabulations plus ou moins flagrantes, cette OS confond un administrateur et un attaché... Dire qu'un AFIP ou a fortiori un AGFIP est comparable à un attaché hors classe, démontre qu'ils ne comprennent rien à l'administration française et qu'ils n'ont pas pris la peine d'étudier les décrets et les grilles indiciaires avant de défendre une proposition fantaisiste -mais ô combien provocatrice- en plein groupe de travail.



...et gros mensonges

« cette fusion des grades est rendue nécessaire dans le cadre du PPCR »

C'est absolument mensonger, rien n'est rendu nécessaire par PPCR. Chaque direction est maîtresse de ses propositions pour ses grades dit « atypiques ».

« la fusion des grades IP avec IDIV CN et d'AFIPA avec IDIV HC (au niveau indice 706) entérinerait ce qui est déjà aujourd'hui une réalité sur le terrain tant au niveau des aspects pécuniaires que des responsabilités »

C'est là encore un mensonge grossier pour les IP, qui se passe de commentaires, il suffit de regarder les organigrammes...

C'est plus subtil pour les AFIPA et IDIV HC car sur ce plan il faut admettre que dans certaines DD/DRFIP les responsables de division sont indistinctement des deux grades, qui ont, par ailleurs, à tort et uniquement pour des raisons historiques le même échelon terminal.

C'est un phénomène que le SCSFIP dénonce depuis le tout début de la fusion en réclamant une réelle cartographie des emplois

Rappelons que la similitude s'arrête là, car au niveau central, dans les délégations ou les grandes directions, la différence est très nette et tout le monde le sait.



...et gros mensonges

« IDIV HC sont progressivement en voie d'extinction »

Il fallait oser !

Entre 2013 et 2016, la DGFIP a recruté entre 300 et 350 IDIV de classe normale (taux de promotion à 13-14%) qui ont quasiment tous vocation à passer IDIV HC avec un taux de promotion qui se maintient autour de 23-24% du vivier d'IDIV CN en 2016 et 2017. Attention on parle bien de taux de promotion du vivier total, cela signifie que chaque année, 24% du total des IDIV CN passe IDIV HC. Autrement dit, il suffit d'attendre 4 ans... Et autrement dit, chaque année, entre 200 et 300 IDIV CN sont nommés IDIV HC tant que l'arrêté ministériel n'est pas modifié (et ce n'est pas à l'ordre du jour !).

Par comparaison, le taux de promotion pour les IP est de 1% (autour de 80-90 par an) et pour les AFIPA de 4% (un peu plus de 50 en moyenne sur ces 4 dernières années).

Mais bien qu'étant 4 fois plus nombreux en flux entrant que les IP, les IDIV seraient donc en voie d'extinction... Rappelons-donc à cette OS que pour placer un grade en extinction, il faut arrêter de recruter. Est-ce là sa proposition ?



Plus c'est gros...

Cette OS fait en réalité référence au fait que dans de nombreuses autres directions de la fonction publique, il n'existe qu'un même grade au-delà d'inspecteur, accessible par concours (la filière courte) et par ancienneté (la filière longue).

Sur ce plan, c'est exact. Mais ce qu'elle oublie -volontairement bien sûr- de souligner, c'est l'écart de temps entre cette filière courte et longue et surtout les taux et mode de recrutement de cette filière longue.

Prenons l'exemple de la DGCCRF qui pratique ce système:

-La filière courte est accessible après 1 an dans le 5^{ème} échelon d'inspecteur (sensiblement comme le concours IP DGFIP)

-La filière longue peut être retenue « au choix » au 11^{ème} échelon d'inspecteur, soit **12 ans et 6 mois** après la filière courte.

-« **Dans la limite du tiers** des nominations prononcées au titre du concours visé à l'article précédent, peuvent être nommés au choix inspecteurs principaux les inspecteurs inscrits au tableau d'avancement ». C'est le décret...

-Autrement dit, pour 90 IP recrutés par concours chaque année, la DGFIP devrait donc nommer IP « au choix »... 30 inspecteurs par an ! Bien sûr, cela implique également de supprimer l'actuel examen professionnel.



Plus c'est gros...

Mais soyons complet, prenons un autre exemple de l'administration des finances, l'INSEE.

- La filière courte est accessible après 1 an dans le 5^{ème} échelon d'attaché statisticien (sensiblement comme le concours IP DGFIP)
- La filière longue peut être retenue « au choix » après 1 an dans le 9^{ème} échelon d'attaché statisticien, soit **9 ans** après la filière courte.
- *« Le nombre des promotions au grade d'attaché statisticien principal susceptibles d'être prononcées au titre du tableau d'avancement prévu à l'article 19 ne peut être inférieur à 15 % ni supérieur à 25 % du nombre total des promotions prononcées dans ce grade [par concours] ». Ici encore c'est le décret...*
- Ici sur le mode INSEE, on remplacerait donc les 300 IDIV CN annuels par... **13 à 23 IP** nommés au choix.



... Moins ça passe !

Cette nouvelle provocation aura au moins un mérite, elle nous permet d'achever notre comparatif des carrières dans les directions des administrations financières. La synthèse est claire et accablante pour le système DGFIP actuel:

- Aux Douanes, il existe bien deux filières avec des grades distincts comme à la DGFIP. Le concours IP est quasi identique. Au final, plus de 95% des IP issus du concours achèvent leur carrière au niveau administrateur ou directeur. Les rares IP qui restent IP ont une **priorité** pour l'accès aux postes de débouchés (comptables notamment).
- A l'INSEE ou à la DGCCRF, l'accès au principalat par concours est privilégié. Un rattrapage existe, en moyenne **10 ans** après le concours. Ce rattrapage concerne au maximum 25 à 30% du nombre de lauréat au concours. Ce pourcentage est d'ailleurs généralement plus bas. Il n'existe pas d'autres grades...
- **Seule la DGFIP** propose une filière longue avec un accès aussi massif et des parcours aussi privilégiés. Dans aucune autre administration française la filière longue permet de dérouler une carrière plus favorable que celle des IP issus du concours. Il serait partout impensable de mettre en concurrence des directeurs (équivalent AFIPA) issus de la filière courte, en concurrence avec des inspecteurs hors classe issus de la filière longue.



... Moins ça passe !

Au SCSFIP on estime que nos collègues méritent des propositions sérieuses et argumentées. Ils méritent aussi un débat clair et honnête. C'est ce que nous nous efforçons de leur apporter et ils ne s'y trompent pas.

Nous ne pouvons qu'être consternés lorsqu'une OS présente en GT, bien que fort peu représentative des cadres supérieures (et l'on comprend pourquoi !), tient publiquement des propos aussi affligeants et mensongers.

C'est ce type de pratiques, privilégié par certaines organisations syndicales, qui génère et alimente une guerre des grades qu'elles ont elle-même déclenché, tout en prétendant la main sur la cœur et les larmes aux yeux, s'attacher à la combattre.

Nous ne sommes pas dupes, nos collègues ne sont pas dupes et nous osons espérer que notre direction générale n'est pas dupe non plus...